

**MAIRIE  
DE  
WATTWILLER**

Département du Haut-Rhin



**ARRETÉ MUNICIPAL n° 120-2020  
portant réglementation de la circulation  
dans la rue de Cernay**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WATTWILLER**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, IVème partie - signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

**Vu** la demande déposée par la société TP SCHNEIDER ;

**CONSIDERANT** que les travaux de raccordement du futur lotissement « les sources », à divers réseaux nécessitent de réglementer la circulation aux abords.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation dans l'ensemble de la rue de Cernay pourra être alternée ou temporairement coupée (par dispositif automatique et/ou manuel) et la vitesse des véhicules (hors urgence et secours en intervention) limitée à 30km/h, afin de sécuriser la zone de chantier.

**ARTICLE 2** : L'arrêté entrera en vigueur à compter du lundi 28 septembre 2020 à 8h00, et le restera jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 3** : Une signalétique adéquate sera installée, de part et d'autre de la voirie par les entreprises en charge des travaux.

**ARTICLE 4** : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THANN-GUEBWILLER
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CERNAY
- Brigades Vertes
- Communauté de Communes de Thann-Cernay
- M. le Chef de Corps du CPI de Wattwiller
- Dossier Mairie
- Dossier Arrêté

WATTWILLER, le 21 septembre 2020

Le Maire

Mathieu ERMEL

